
Adresse de la ville de Varzy informant de sa déchristianisation et de ses dons patriotiques, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la ville de Varzy informant de sa déchristianisation et de ses dons patriotiques, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39710_t1_0424_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

plus en plus dans le dernier aveuglement, et ne nous rendre encore que plus malheureux.

« Attendons donc pour le comprendre, cet Etre suprême et si incompréhensible, qui ne veut se montrer à nous et n'en être connu pour le présent que par ses ouvrages, que nous jouissons de lui dans le ciel en le contemplant et le voyant face à face, tel qu'il est !

« BACHELU, *prêtre constitutionnel, vicaire à Gennevilliers*

« A Gennevilliers, le 6 octobre 1792, l'an II de la République. »

CONVENTION NATIONALE

Séance du 11 frimaire
an II de la République française une et indivisible.

(Dimanche 1^{er} Décembre 1793.)

La séance est ouverte à 10 heures.

Un secrétaire [ROGER DUCOS (1)] fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 frimaire; la rédaction en est adoptée (2).

Les citoyens de la ville de Varzy, et ceux de quatre communes environnantes, annoncent à la Convention nationale que tous se sont empressés de porter sur l'autel de la patrie leur or, argent et d'autres leurs croix d'or, pour être employés aux besoins de la République; ils annoncent, en outre, que les cinq curés ont déposé leurs lettres de prêtrise, et ont remis à la municipalité l'argenterie des églises : le don des citoyens et citoyennes monte à près de 30,000 livres, et l'argenterie des églises à près de 50,000 livres; ils demandent que la municipalité de Varzy soit autorisée à nommer deux commissaires pour envoyer cette argenterie à la trésorerie nationale.

« La Convention nationale décrète (3) la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » des offrandes patriotiques des citoyens et citoyennes, tant de la ville de Varzy que des quatre communes qui l'entourent : autorise les officiers mu-

nicipaux de la ville de Varzy à choisir deux citoyens pour veiller au transport de l'argenterie, et apporter le tout à la trésorerie nationale (1). »

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

Un membre : J'annonce que la petite ville de Warwick (Varzy), d'une population seulement de 2,000 âmes, et quatre paroisses adjacentes, se sont réunies pour faire une souscription. Les citoyens et citoyennes se sont empressés de déposer les bijoux qu'ils possédaient. Le tout, y compris l'argenterie du culte, se monte à une somme de 90,000 livres, lesquels ont été envoyés à la Monnaie.

Les cinq prêtres de ces communes ont déposé leurs lettres de prêtrise et ont avoué qu'ils n'avaient enseigné jusqu'à présent que des mensonges. Je demande la mention honorable et l'insertion au *Bulletin*. (Décrété.)

Les membres de la Société populaire, réunie à la municipalité de Saint-Martin-de-Bromès, département des Basses-Alpes, expriment leur reconnaissance sans bornes pour les sublimes travaux de la Convention nationale, qu'ils invitent à rester à son poste et à ne pas descendre de la sainte Montagne jusqu'à l'entière destruction des ennemis du dedans et du dehors. Toute notre jeunesse, ajoutent les citoyens de cette commune, est devant Toulon, cette cité perfide; elle brûle de laver dans le sang des coupables une trahison qu'ils abhorrent : cette jeunesse l'a juré, son serment ne sera pas vain. Ils offrent 109 livres et de bon chanvre sur l'autel de la patrie; ils y joindront, en proportion de leurs petites facultés mais avec allégresse, quelques linges, pour leurs frères défenseurs de la patrie, et porteront le chanvre et le linge à l'hôpital militaire qui vient d'être établi à Riez, si c'est le vœu de la Convention.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et permet à la Société populaire de Saint-Martin-de-Bromès de porter le chanvre et le linge, qu'elle offre, à l'hôpital militaire nouvellement établi à Riez (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 278.

(2) *Mercury universel* [12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 184, col. 2]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 335 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 1517, col. 1] rendent compte du don patriotique de la commune de Varzy dans les termes suivants :

« Après la lecture des procès-verbaux, un membre annonce que dans la petite ville de Warwick [Varzy], composée de 2,000 âmes, y compris 4 paroisses réunies, les citoyens et citoyennes se sont à l'envi dépouillés de leurs effets précieux et de leurs bijoux pour les besoins de la patrie. Ils les ont réunis à l'argenterie du culte; le tout a été renvoyé à la Monnaie. Les prêtres aussi se sont amendés; ils ont renoncé à leurs fonctions, en convenant qu'ils n'avaient, jusqu'à présent, débité que des mensonges.

« Mention honorable et insertion au *Bulletin*. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 279.

(1) D'après le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 439, p. 145).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 278.

(3) La motion est de Dupin le jeune, d'après la minute du décret qui existe aux *Archives nationales* carton C 282, dossier n° 789.